

ON S'ABONNE... chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL... AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES 25 centimes la ligne... RECLAMES 50 centimes la ligne... Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include 14 Jeudi, 15 Vendr. s. Isidore, 16 Samedi s. Jean Nép.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with 3 columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include Paris, Bordeaux, Toulouse; Brives (Gourdon); Montauban, Caussade, Toulouse; Castellaun-Montrâtier; Figeac (Lalbenque, l'Aveyron); Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque; Cazals, St-Géry.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 9 Mai 1863.

ÉLECTION DES DÉPUTÉS

DÉCRET DE CONVOCATION DES ÉLECTEURS

NAPOLÉON, Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, A tous présents et à venir, Salut: Sur le Rapport de notre Ministre de l'Intérieur; Vu les décrets organiques et réglementaires du 2 février 1852; Vu notre décret de ce jour portant dissolution du Corps-Législatif; Vu le sénatus-consulte du 27 mars 1857; Vu notre décret du 29 décembre 1862 fixant le nombre des députés à élire pour chaque département;

Art. 1. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 31 mai à l'effet d'élire un député par circonscription. Les électeurs du département de la Corse sont convoqués au même effet pour le 7 juin.

Art. 2. Les Maires des communes, ou conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes; le premier jour, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et le second jour depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Art. 4. Le recensement général des votes de chaque circonscription électorale sera fait au chef-lieu du département en séance publique par une commission composée de 3 membres du Conseil général désignés par le Préfet.

A Paris, le recensement sera fait par une commission de 5 membres du Conseil général désignés par le Préfet de la Seine.

Art. 5. Notre Ministre secrétaire d'Etat, au Département de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera immédiatement imprimé et affiché dans toutes les communes, conformément aux ordonnances des 27 novembre 1816, et 18 janvier 1817.

ment imprimé et affiché dans toutes les communes, conformément aux ordonnances des 27 novembre 1816, et 18 janvier 1817.

Fait au Palais des Tuileries, le 7 mai 1863.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur: Le Ministre secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur; F. DE PERSIGNY.

Le Préfet du Lot invite MM. les Maires du département à faire afficher immédiatement le décret ci-dessus, en exécution des ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817.

Pour le Préfet en congé: Le doyen du Conseil de Préfecture Secrétaire général délégué, MUNIN-BOURDIN.

M. le Préfet vient de nous adresser la circulaire suivante, que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs:

ÉLECTION POUR LE CORPS LÉGISLATIF

A MM. Les Sous-Préfets, Maires, Chefs de service, Conseillers généraux, Juges de Paix, Membres des Conseils d'arrondissement, des Conseils municipaux, Fonctionnaires de tous ordres, etc., etc.

Messieurs, En exécution du décret de l'Empereur, qui fixe aux 31 mai et 1er juin prochain les Elections des membres du Corps Législatif, j'ai l'honneur de vous transmettre mon Arrêté de convocation des électeurs.

Pour la troisième fois, Messieurs, depuis la mise en vigueur de la Constitution impériale, les électeurs du département du Lot vont être appelés à exercer la plus précieuse de leurs prérogatives et à remplir, en même temps, le plus sérieux de leur devoir. Cette fois, comme dans les deux circonstances précédentes, ils tiendront à honneur, j'en suis assuré, de donner une nouvelle preuve de leur intelligence des besoins du pays, en choisissant pour mandataires des hommes pleinement associés à l'œuvre que le Gouvernement de l'Empereur poursuit avec

cette énergie infatigable, qui a replacé la France au premier rang des nations.

Les hommes honorables que l'administration croit devoir indiquer à leur choix, comme répondant le mieux à ce but patriotique, sont M. Deltheil et M. le comte Joachim Murat, qui, hier encore, étaient investis de leur confiance. Ils les connaissent l'un et l'autre depuis longtemps. Membre, déjà ancien, des assemblées délibérantes, le premier a acquis, soit comme député, soit en qualité de vice-président du Conseil général, une grande expérience, et chacun sait le témoignage qu'il faut rendre de ses lumières, de sa modération, de l'honorabilité de son caractère, de son attachement à l'Empire; — le second, qui porte avec une rare distinction, ce nom héroïque dont les habitants du Quercy sont fiers, à juste titre, et qui, sous l'influence d'un sentiment que l'on ne saurait trop honorer, a, spontanément, renoncé à des fonctions éminentes, pour répondre à l'appel de ses concitoyens, est la personnification la plus éclatante du dévouement de nos populations à la dynastie impériale.

Ces deux noms ont déjà recueilli, vous le savez, Messieurs, l'unanimité des suffrages. Il en sera de même cette fois, j'en ai la ferme espérance. Je m'en remets à votre zèle éclairé du soin de faire comprendre à vos concitoyens, combien il importe que le département du Lot prouve, une fois de plus, dans cette circonstance solennelle, son adhésion loyale aux deux députés qui représentent si bien leurs sentiments dévoués à l'Empereur et à sa dynastie.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Lot.

Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, M. DE FLEURY.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un extrait de la séance du 5 mai, relatif à la discussion de la convention entre l'Etat et la compagnie d'Orléans.

Comme on le sait, la ligne de Cahors à Libos

étant aujourd'hui une concession définitive, serait, dans le cas où la Compagnie d'Orléans ne se soumettrait pas à l'adoption de la 4e classe, déclarée immédiatement d'utilité publique, et se verrait ainsi très-vraisemblablement achevée dans un plus bref délai.

CORPS LÉGISLATIF.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE MORNAY.

Extrait de la séance du 5 mai 1863.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi approuvant les articles 2, 3, 5, 6, 7 et 8 d'une convention passée entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

(MM. Vuillefroy, président de section, Heurtier et de Franqueville, conseillers d'Etat, siègent au banc de MM. les commissaires du gouvernement.)

M. NOGENT SAINT-LAURENS. Messieurs, il y a quelque chose d'exceptionnel et de spécial dans la situation de la commission qui était chargée d'examiner la convention avec le chemin de fer d'Orléans. A ce propos, je demande à la Chambre la permission de lui faire une observation.

La convention passée avec la compagnie d'Orléans donne satisfaction à des intérêts anciens, légitimes et sérieux. La commission, s'inspirant de l'intérêt général et, cette fois, du véritable intérêt général, a introduit dans la convention une nouveauté; elle a fait un amendement portant la création d'une 4e classe pour le transport de certaines marchandises déterminées. En faisant cela, la commission a imposé un abaissement de tarifs qui est d'un intérêt général, je le répète, car cela est extrêmement favorable à la production et à l'industrie des transports.

Cette modification apportée dans la convention première, entraînera-t-elle un refus radical de la part de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, et, par suite, l'annulation de la convention... ? je l'ignore. C'est possible!

Cela étant donné et l'amendement d'intérêt général existant, quelle sera sa conséquence? — et ici, je ne le nie pas, apparaît tout à coup l'intérêt privé, — c'est trop peu dire, — ici apparaît l'intérêt des localités, qui est toujours éminemment respectable, car chacun ici a pour devoir de défendre avec ardeur son département.

Pour la commission qui a reçu les communications du gouvernement, il ne saurait y avoir un doute. La conséquence de l'amendement d'intérêt général ne saurait jamais être le sacrifice de l'intérêt complexe des localités. Si la convention est refusée par la compagnie, les concessions resteront et doivent rester sous la sauvegarde et la protection étroite du gouvernement. Ces concessions anciennes ou nouvelles, définitives ou éventuelles commencent à la ligne de Cahors pour finir aux lignes de Pithiviers et de la

mais je n'en parlerai pas, se dit-il.

Il revint à côté d'elle. La conversation avait de la peine à se lier entre eux: mais la poitrine de Doring se soulevait et ses yeux suivaient tous les mouvements de la jeune artiste. Cependant le silence de cette dernière lui fit supposer qu'elle n'avait que de l'indifférence pour lui.

Elle ne t'aime pas, mon cher Maurice, se disait-il. Abrège ta visite.

Mais quand il voulut se retirer, elle lui jeta un de ces regards par lesquels les filles de la terre feraient descendre du ciel les anges eux-mêmes.

Il s'arrêta. Les paroles lui manquaient pour exprimer ses sentiments; obéissant à l'irrésistible impulsion de son cœur, il ploya le genou devant elle. Pas un mot ne sortit non plus de la bouche de Louise; mais le frais coloris de ses joues disparut, et elle devint pâle comme un lis. La respiration sembla lui faire défaut un moment, et elle posa la main sur le cœur comme pour soulager sa poitrine.

Au même moment, on entendit des pas dans la direction des appartements du maréchal de la cour. La porte de l'atelier s'ouvrit.

Doring, effrayé, voulut se relever en voyant entrer le maréchal, et Louise devint encore plus pâle de frayeur; ils étaient presque glacés d'effroi tous les deux. Si on avait mis la main sur leur poitrine, on se serait convaincu qu'il y a des moments où le cœur peut cesser de battre.

Cependant, le pinceau à la main, Louise s'approcha hardiment de son cheval.

« Restez, ordonna-t-elle à Doring.

« La suite au prochain numéro.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 9 mai 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

12

CHAPITRE V.

LE MODÈLE.

(Suite.)

Louise était là; elle travaillait. La palette d'une main et le pinceau de l'autre, elle s'était éloignée d'un pas de son chevalet et examinait le tableau dont elle était occupée.

Doring s'arrêta sur le seuil, indécis s'il resterait là silencieux ou s'il s'approcherait d'elle.

Absorbée dans ses rêveries, Louise ne le voyait pas. Elle paraissait mécontente de son travail, et elle s'éloigna encore un peu plus de la toile, sans cesser de la considérer avec attention.

Il devenait de plus en plus évident pour Maurice que le portrait qu'elle venait de peindre était loin de

La reproduction est interdite.

Flèche au Mans. Vous en trouverez l'énumération à la page 2 du rapport.

Nous, commission, nous savons que si la convention vient à tomber les concessions doivent rester positives, sérieuses, irrévocables.

Nous savons que les localités intéressées recevront satisfaction et peut-être par des moyens plus rapides que ceux qui auraient été employés selon la convention ; nous savons que les concessions qui sont définitives seront déclarées d'utilité publique, que celles qui sont éventuelles seront mises aux enquêtes ; nous savons tout cela mais il existe là un intérêt si considérable, qui touche, comme on le dit toujours à la sollicitude si légitime des populations, que nous-mêmes qui sommes intéressés dans ces questions au point de vue des localités que nous représentons, nous venons demander au gouvernement une déclaration loyale et nécessaire qui ne permette aucune espèce de doute sincère ou malveillant sur l'exécution prochaine des chemins qui ont été concédés, et cela quelles que soient les résolutions ultérieures de la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

M. LE COMTE JOACHIM MURAT. Je comptais poser à MM. les commissaires du gouvernement la question que vient de soulever notre honorable collègue M. Nogent-Saint-Laurens ; mais après les termes si précis et si nets dans lesquels il vient de la définir, et que je ne pourrais que reproduire imparfaitement, je me bornerai, pour ne pas abuser des moments de la Chambre, aujourd'hui si comptés, à demander quelle serait dans l'hypothèse indiquée par notre honorable collègue, la situation spécialement faite aux lignes qui se rattachent aux anciennes concessions définitives et qui ont passé (ce n'est un mystère pour personne, par trop de vicissitudes pour que nous ne tenions pas à être complètement édifiés à cet égard.

Avant d'entrer, s'il y avait lieu, dans de plus longs développements, j'attendrai la réponse du gouvernement.

M. LAFOND DE SAINT-MUR. Je m'associe complètement aux observations que viennent de présenter nos deux honorables collègues.

M. DE FRANQUEVILLE, commissaire du gouvernement. Plusieurs questions ont été adressées aux commissaires du gouvernement ; je voudrais y répondre le plus brièvement possible.

L'honorable M. André, d'abord, a posé la question de savoir quelle était l'intention de M. le ministre des travaux publics en ce qui concerne l'amendement proposé par la commission et adopté par le conseil d'Etat.

Cet amendement a été proposé en vue d'obtenir de la compagnie d'Orléans l'adoption des tarifs de 1^{re} classe, comme pour toutes les autres compagnies, et non en vue d'obtenir une diminution sur le chiffre fixé pour la subvention. C'est dans ce sens que l'amendement a été entendu et adopté par le gouvernement et c'est dans ce sens qu'il a l'intention de l'appliquer.

La compagnie d'Orléans acceptera-t-elle cette proposition ? Nous ne pouvons le savoir ; mais ce que je puis dire en réponse aux observations qui ont été présentées par MM. Nogent-Saint-Laurens, le comte Joachim Murat et Lafond de Saint-Mur, c'est que l'intention très-formelle de M. le ministre des travaux publics est, si la convention avec la compagnie d'Orléans ne devenait pas définitive, de proposer au conseil d'Etat les décrets déclaratifs de l'utilité publique de tous les chemins de fer compris dans la convention et qui ont été déjà à l'enquête.

Quant aux chemins concédés seulement à titre éventuel, ils seront immédiatement l'objet d'études qui permettront de remplir cette formalité.

Ainsi les populations n'ont rien à craindre du rejet ou de l'adoption de la convention. Dans l'un comme dans l'autre cas, la déclaration d'utilité publique sera rendue, et les travaux seront commencés avec d'autant plus de facilité que les conventions passées avec les autres compagnies laisseront des crédits à la disposition du Gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin. (Il est procédé au scrutin.)

L'opération donne le résultat suivant :	
Nombre de votants.....	227
Majorité absolue.....	114
Pour.....	227
Contre.....	0
Le Corps législatif adopte.	

BULLETIN

Jeudi dernier, en clôturant sa séance, le Corps législatif a terminé son existence constitutionnelle, et, pour la troisième fois depuis l'Empire, le pays va être appelé à l'accomplissement d'un de ses devoirs les plus impérieux : du grand acte de l'élection des Députés.

Cet acte, dit la France, est lié intimement à son avenir politique, au développement de ses institutions et à la consolidation de la dynastie nationale, que la volonté du peuple français a relevée d'une chute qui avait été celle de sa propre gloire.

C'est donc le moment pour chacun de faire son devoir ; nous remplissons le nôtre dans toute son étendue. Attachés à l'Empire par honneur et par patriotisme, nous puiserons dans notre inaltérable dévouement l'autorité nécessaire pour soutenir sans faiblesse tout ce que nous croyons utile à l'Empereur, et pour combattre sans crainte tout ce qui nous paraîtrait funeste.

La réponse du cabinet russe a produit en Angleterre l'impression la plus hostile. — Le Morning Post prétend que les réponses de la Russie à la France et à l'Angleterre sont conciliantes, mais non pas satisfaisantes. La

Russie n'a pas l'intention de changer de système. Les notes des puissances ont donc été écrites en vain. — L'indépendance de la Pologne doit être obtenue par l'épée. Il faut rendre à la Pologne tout le territoire qu'elle occupait avant 1772.

Le Times dit : La réponse de la Russie n'est pas satisfaisante. — La Russie n'apprécie pas la grandeur de la question et le caractère sérieux des représentations des puissances. On ne peut conserver aucun espoir que le prince Gortschakoff change de politique vis-à-vis de la Pologne.

Nous voyons, nous, que la Russie provoque les trois puissances à s'expliquer. Cela suffit pour croire qu'elles serreront de plus près le sujet du débat. La chancellerie de Saint-Petersbourg aura dès-lors à laisser de côté les déclarations générales pour entrer dans le domaine des faits, et donner complète satisfaction à l'Europe.

« Il n'y a pas de droit contre le droit, dit la Gazette de France, et toutes les conventions et ratifications possibles ne sauraient altérer certains principes qui restent comme le criterium de nos institutions politiques au milieu du mouvement contradictoire des traités. »

La Gazette d'Augsbourg se fait écrire de Berlin, dit le Temps, que non-seulement M. de Bismark a refusé de s'associer aux démarches des trois puissances, mais que même « la Prusse » déclarerait la guerre à la France si une flotte française essayait d'aborder au nord de Memel, » sur les côtes de la Samogitie. » Nous ne savons pas ce que peut valoir cette nouvelle. Dans tous les cas, il n'y aurait point à s'en occuper. Tant que se prolongera le divorce entre le gouvernement prussien et l'opinion publique prussienne, il n'y a, en aucune manière, lieu de prendre au sérieux les projets que peut concevoir M. de Bismark.

En attendant, la Chambre se prépare à la discussion du budget militaire de 1863. Il est hors de doute que la majorité se prononcera pour le rejet de toutes les dépenses causées par la réorganisation illégale de l'armée.

Les paroles prononcées par M. de Bismark « que le gouvernement ferait en cas de besoin la guerre avec ou sans l'assentiment de la Chambre, » ont vivement préoccupé les cercles parlementaires, et un député a évalué à 150 millions de thalers (environ 550 millions de francs) la somme dont le gouvernement pourrait disposer sans le concours de la Chambre.

On dit la santé du roi de Prusse fort ébranlée. Plusieurs jours de suite, S. M. a reçu la visite de son médecin spécial, le docteur Boeger.

Les lettres de Rome, du 2, disent que le Pape est légèrement fatigué, et qu'il a différé son voyage de quelques jours. Les préparatifs pour recevoir Sa Sainteté, continuent par tout dans les provinces. La crise ministérielle est terminée : tous les ministres restent à leur poste.

L'emprunt pontifical est entièrement couvert. L'offre d'un banquier belge a été refusée comme inutile.

On écrit de Naples que le prince Napoléon, surpris par un orage, a été obligé de prolonger son séjour dans cette ville, et qu'il a visité les fouilles importantes et les anciens monuments de Cumès.

Un journal annonce le mariage morganatique du roi Victor-Emmanuel, avec la signora Rosita, comtesse de Miraflores.

La Gazette de Breslau publie qu'une vraie bataille rangée a eu lieu, le 1^{er} mai, en face de Benthén. L'avantage est resté aux insurgés polonais. Les Russes ont perdu toute leur artillerie avec leurs bagages, et quelques centaines d'entre eux sont passés sur le territoire prussien où ils ont été désarmés.

L'abondance des approvisionnements est telle à la Vera-Cruz, que les Français en vendent aux habitants. L'état sanitaire de l'armée est parfait.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Cracovie, 7 mai, minuit.
Hier, Jezioranski a livré un nouveau combat à un corps russe fort de 3,500 hommes, sur la frontière du royaume, en face du village gallicien de Tepla. L'avantage est resté aux Polonais. Les Russes ont eu 400 hommes hors de combat.

Cracovie, 8 mai, 9 h. du matin.
La victoire remportée par Jezioranski à Tepla, le 6, est pleinement confirmée. La bataille a duré 7 heures. Les Russes comptaient 3,500 hommes et avaient 6 canons avec eux. Les Polonais ont eu plus de cent hommes blessés ou tués. Les Russes, après avoir perdu 400 hommes, ont été refoulés vers Tomaszow.

Le même jour, le chef d'insurgés Minienski a subi un échec près de Jozefow.

Paris, 7 mai.

Des lettres de Cracovie et de Lemberg signalent plusieurs succès des insurgés.

Berlin, 7 mai.

D'après une lettre de Saint-Petersbourg, le prince Gortschakoff aurait envoyé aux Cabinets anglais,

autrichien et français, une Note confidentielle développant le programme des réformes projetées par la Russie aussitôt que la Pologne serait pacifiée. Cette Note aurait produit une impression favorable.

Frankfort, 7 mai.

Le journal l'Europe dit que l'Autriche réclamera la liberté de l'Eglise catholique pour toutes les provinces polonaises.

Londres, 7 mai.

Le Morning-Post dit que la Russie rendrait volontiers sa constitution à la Pologne ; mais les Polonais veulent leur autonomie d'avant 1772.

La Russie a accepté les traités de 1815 comme base des négociations, parce qu'elle prévoit le jour prochain où elle pourra également demander aux autres puissances qu'elles aient elles-mêmes à remplir les engagements contractés à cette époque.

Paris, 8 mai.

Un décret dissout le Corps législatif. La session a été close par un discours de M. de Morny, remerciant les députés du concours qu'ils lui ont prêté et souhaitant à tous leur réélection.

Turin, 7 mai.

A la Chambre des députés, il a été donné lecture de l'ordre du jour suivant, qui a été adopté :

Le comité remercie l'armée et la garde nationale sur leur dévouement contre les malfaiteurs, et invite le ministre à faire une démarche, afin que Rome cesse d'être l'asile de conspirations contre l'ordre, la société et la paix de l'Italie.

Madrid, 7 mai.

Le marquis de Miraflores, président du conseil, a lu hier à la Chambre des députés le décret royal qui suspend la session.

Les progressistes étaient dans l'intention de compléter, dimanche prochain, la célébration de la fête nationale du 2 mai. Le gouvernement s'y opposant, les progressistes ont refusé de s'abstenir si le préfet leur refusait l'autorisation.

Le bruit d'une modification ministérielle est sans fondement.

Sont nommés sénateurs MM. Drouyn de Lhuys ; général comte Waldner de Freundstein ; général Marey-Monge comte de Peluze ; Réveil, vice-président du Corps législatif ; Monnier de la Sizeranne, député ; Mocquard, chef du cabinet de l'Empereur ; de Mentque, ancien préfet ; comte de Germiny, gouverneur de la Banque de France.

MEXIQUE.

Les nouvelles reçues de la Vera-Cruz à la Havane et que nous transmet une dépêche de Madrid, sont du 5 avril. Elles nous peignent la situation de l'armée mexicaine et de Puebla comme étant à peu près désespérée. En effet, le général Berthier avait mis en déroute Comofort qui marchait au secours de Puebla. Ortega, dans le dessein, sans doute, de favoriser le mouvement tenté par Comofort, aurait essayé de percer les lignes françaises ; vain effort repoussé avec des pertes considérables, il a été contraint de rentrer dans la ville assiégée.

La garnison de Puebla ne paraît pas d'ailleurs résolue à une défense à outrance ; déjà Ortega aurait offert de capituler, si on lui faisait de bonnes conditions. Le général Forey, d'après la dépêche que nous avons sous les yeux, a répondu à ces ouvertures en exigeant que la garnison se rendit sans condition. Ajoutons que la municipalité et les dames de Puebla auraient supplié le général Forey de ne pas détruire la ville.

Nous ne doutons pas que le général en chef des forces françaises ne s'attache à concilier les devoirs de l'humanité avec le succès de ses combinaisons. Il nous semble toutefois probable qu'il ne se départira guère des conditions ci-dessus mentionnées. Il résulte des savantes dispositions prises par le commandant de notre corps expéditionnaire que l'armée mexicaine presque entière se trouve réduite à mettre bas les armes, ou à braver une complète destruction. Le général Forey saura mettre à profit des circonstances qui lui permettent de frapper un coup décisif.

HAVAS.

On lit dans le Moniteur :

La réponse du gouvernement russe à la dépêche française concernant les affaires de la Pologne ayant donné lieu dans divers journaux à des analyses ou à des interprétations erronées, nous croyons utile de la publier ci-dessous. Cette dépêche et son annexe ont été lus, et copie en a été laissée par M. l'ambassadeur de Russie à M. le ministre des affaires étrangères le 1^{er} mai.

Il est facile, en lisant ces documents, de se convaincre qu'ils ouvrent la voie à des plans de conciliation et que l'on y trouve les bases de négociations pouvant aboutir à une entente entre les différentes cours qui recherchent en ce moment les moyens de sauvegarder les intérêts légitimes de la Pologne.

Le prince Gortschakoff au baron de Budberg, à Paris.

Saint-Petersbourg, le 14/26 avril 1863.

Monsieur le baron,

Dans la matinée du 5/17 avril, M. l'ambassadeur de France m'a donné communication d'une dépêche de M. Drouyn de Lhuys relative à la situation du royaume de Pologne.

Je transmets à votre excellence copie de cette pièce, que j'ai aussitôt placée sous les yeux de l'empereur.

» Notre auguste maître y a puisé la conviction que les vœux exprimés au nom de l'empereur Napoléon s'accordent entièrement avec celles qui l'animent.

» Le gouvernement français témoigne à l'égard des tristes événements du royaume de Pologne des sentiments qui ne peuvent être étrangers à aucun gouvernement ami de l'humanité. Il ne saurait douter un instant de la profonde affliction que cet état de choses fait éprouver à notre auguste maître, de la vive sollicitude qu'il inspire à Sa Majesté, ni du désir ardent qu'elle a de pouvoir en hâter le terme.

» Le gouvernement français signale le contre-coup que ces agitations exercent sur les Etats voisins et l'anxiété qu'elles font naître dans le reste de l'Europe.

» Notre auguste maître admet le juste intérêt que les puissances limitrophes et celles qui ont concouru à régler le sort de l'Europe doivent naturellement se vouer à toutes les complications qui pourraient tendre à le troubler.

» Mais l'intérêt que la Russie prend à des événements qui la touchent de si près ne saurait assurément être moins profond, ni son désir de ramener la tranquillité dans le royaume et la sécurité en Europe moins vif et moins sincère.

» Le gouvernement de l'empereur Napoléon témoigne enfin une confiance dans les dispositions libérales de notre auguste maître et s'inspire d'un sentiment de réserve que Sa Majesté apprécie, lorsqu'il nous signale en terminant l'opportunité d'aviser aux moyens de placer la Pologne dans les conditions d'une paix durable.

» Rien ne saurait mieux répondre aux vœux de l'empereur.

» Mais c'est précisément sur le choix des moyens qui peuvent conduire à ce résultat qu'il serait désirable de s'entendre.

» M. le ministre des affaires étrangères de France constate la profondeur du mal et l'impuissance des combinaisons imaginées jusqu'ici pour réconcilier la Pologne avec la position qui lui a été faite.

» C'est un motif de plus pour ne pas recommencer des expériences qui ont été une source de malheurs pour la Pologne et pour la Russie, une cause de troubles pour l'Europe, et qui, selon toute probabilité, aboutiraient encore aux mêmes résultats.

» Le mal dont souffre actuellement le royaume n'est pas un fait isolé. L'Europe entière en est affectée. Les tendances révolutionnaires, fléau de notre époque, se concentrent aujourd'hui dans ce pays, parce qu'elles y trouvent assez de matières combustibles pour espérer d'en faire le foyer d'une conflagration qui s'étendrait à tout le continent.

» Les gouvernements dont la tâche est de guérir ce mal ne sauraient donc y apporter assez d'attention, de prudence et de ménagements, afin de discerner les éléments qu'il importe d'écarter comme un danger commun et ceux dont le développement, poursuivi avec persévérance et maturité, peut servir à fonder un avenir durable.

» Notre auguste maître s'est voué à cette œuvre, qui se rattache à celle que, dès son avènement au trône, Sa Majesté s'est donnée pour mission d'accomplir, afin de faire entrer toutes les parties de son empire dans la voie d'un progrès régulier.

» J'ai exposé les vœux de notre auguste maître dans la dépêche ci-jointe, que je viens d'adresser à l'ambassadeur de Sa Majesté à Londres, en réponse à une communication de Sa Majesté britannique analogue à celle de M. Drouyn de Lhuys. D'ordre de l'empereur, Votre Excellence est invitée à remettre une copie de cette pièce à M. le ministre des affaires étrangères de France.

» Il y verra quelle part le gouvernement de l'empereur Napoléon peut prendre, selon nous, afin d'accélérer la réalisation du vœu qu'il nous exprime au nom de l'humanité et des intérêts permanents de l'Europe.

» Il reconnaîtra certainement qu'avec les éléments de révolution cosmopolite répandus dans presque tous les pays, et qui affluent de toutes parts sur tous les points où s'offrent des chances de désordre et de bouleversement, le soin de ramener le calme et la paix ne saurait reposer sur les efforts d'un seul gouvernement, et que nous demandons d'éteindre un incendie qui rencontre au dehors d'inséparables aliments, ce serait enfermer la question dans un cercle sans issue.

» Le prix que le gouvernement français attache à l'en voir sortir, la sollicitude qu'il témoigne pour les intérêts généraux de l'Europe, les bonnes relations qui subsistent entre nous, les sentiments de confiance envers notre auguste maître, dont la dépêche de M. le ministre des affaires étrangères de France contient l'expression, nous autorisent à espérer, qu'appréciant la question d'un point de vue élevé, avec toutes les difficultés qu'elle comporte et les ménagements qu'elle réclame, l'empereur Napoléon ne refusera pas le concours moral qui peut dépendre de lui, afin de faciliter à notre auguste maître la tâche que lui tracent sa sollicitude pour le royaume de Pologne, ses devoirs envers la Russie et ses relations internationales avec ses voisins et les grandes puissances de l'Europe.

» Veuillez exprimer cet espoir à M. Drouyn de Lhuys, en lui remettant copie de la présente dépêche.

» Agréer, etc., etc. »

On prétend que la réponse de la Russie à l'Autriche, très-courtoise dans ses termes, paraphrase la dépêche du comte de Rechberg, en insistant avec plus de force encore qu'auprès de l'Angleterre, sur les dangers que peut faire courir l'esprit de révolution à la couronne d'Autriche.

— Une dépêche de lord Russell, adressée le 2 mai à lord Napier, porte en substance :

« Le baron Brunnow m'a dit, en me communiquant la réponse de la Russie : Vous m'avez déclaré que la démarche de lord Napier avait lieu dans une intention pacifique. Le cabinet impérial a reçu votre dépêche dans le même esprit de paix et de conciliation. Vous m'avez dit que vos représentations étaient basées sur les traités de 1815 ; la Russie accepte cette base ; elle est prête à entrer en échange d'idées sur la base et dans les limites des traités de 1815. »

Le Journal de St-Petersbourg publie des notes de la Suède du 7 avril, de l'Espagne du 21 mars, de l'Italie du 23 avril, avec les réponses de la Russie. — Le cabinet de Stockholm se fonde principalement sur les principes d'humanité et de générosité du Czar. Il se dit certain que des paroles de clémence et d'oubli avec la perspective d'un régime de sage liberté suffiraient pour ramener complètement l'ordre et la tranquillité en Pologne. — La réponse de la Russie renvoie la Suède aux dépêches adressées aux trois puissances. — La note espagnole regrette amèrement l'impudence des polonais qui n'ont pas voulu attendre la continuation du système de concessions accordées déjà. Sachant par expérience que la modération apaise plus sûrement que la sévérité, la reine d'Espagne demande grâce et indulgence pour les vaincus.

La réponse de la Russie à l'Espagne est un remerciement amical. — La dépêche du cabinet de Turin est conçue en termes bienveillants. Le gouvernement italien espère que la cour de Russie verra dans la communication qui lui est faite une preuve de son désir d'entretenir toujours avec elle des rapports de franche amitié et d'entière confiance.

Le prince Gortschakoff répond, en date du 1er mai au cabinet de Turin que l'Empereur a reçu avec plaisir l'expression amicale de ses sentiments. Quant aux vœux formés en faveur de la Pologne, le gouvernement italien n'ignore pas que la révolution impose une tâche difficile aux gouvernements qui cherchent à fonder une paix durable.

Le Moniteur annonce que l'Empereur a daigné, le 3 mai courant, recevoir la commission de la caisse des retraites pour la vieillesse. Sa Majesté a écouté avec intérêt les explications qui lui ont été données sur la situation de cet utile établissement, et notamment sur les mesures prises pour faire jouir de son bénéfice les cantonniers, les gardes forestiers, les gardes champêtres, les ouvriers et employés des manufactures de tabac, des chemins de fer et autres grandes exploitations. Elle a constaté avec satisfaction les progrès de l'institution, qui ont été fort sensibles pendant le dernier exercice, si on considère le chiffre des déposants, qui s'est accru de 66 000.

On lit dans le Moniteur : Une conférence internationale vient de s'ouvrir à Paris, au ministère des affaires étrangères, pour examiner un projet de ligne télégraphique destinée à relier l'Europe au continent américain. Le câble sous-marin traverserait l'Océan dans la zone intertropicale, des îles du cap Vert au Brésil, d'où il atteindrait ensuite par les Antilles, l'Amérique du Nord. Les puissances les plus directement intéressées à la réussite de cette entreprise se sont pressées de s'associer aux vues du gouvernement de l'Empereur.

Hier a eu lieu la première séance, sous la présidence de S. Exc. M. Drouyn de Lhuys.

Des négociations sont ouvertes entre Paris et Vienne, pour la restitution à la France des restes mortels du duc de Reichstadt.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

LISTE DES JURÉS

POUR LA SESSION DU 2e TRIMESTRE DES ASSISES QUI DOIVENT S'OUVRIR A CAHORS, LE 15 MAI 1863.

- 1. Prunet (Jean-Pierre-Justin), propriétaire à Souzevrac.
2. Bruel (Jacques-Alexandre), marchand-tanneur à Souillac.
3. Fabre (Augustin), rentier à Gramat.
4. Pradayrol (Louis), avocat à Figeac.
5. De Marquessac (Joseph-Urbain), propriétaire à Lanzaac.
6. Doumayren (Pierre), directeur des postes à Lalbenque.
7. Latapie (Cyprien), agent-voyer à Boussac.
8. Solmiac (Pierre-Paulin-Léon), propriétaire à Mauroux.
9. Cardonnel (Alexandre), notaire à Bagnac.
10. Bessonnie (Antoine-Génulpe), propriétaire à Souzevrac.
11. Vidaillet (Marc-Antoine), négociant à Gourdon.
12. Trassy (Basile), notaire à Bretenoux.
13. Magot (François-Guillaume), propriétaire à Cours.
14. Dentraygues (Joseph), propriétaire à Souillac.
15. Brun (Jean-Antoine), médecin à St-Céré.
16. Dufauré de Prouilhac (Alphonse), propriétaire à Montfaucon.
17. Gailhard (Barthélemy), propriétaire à St-Céré.
18. Darquier (Jean), percepteur à Maxou.
19. Labrunie-Laprade (Jean-Guillaume-Léopold-Louis), propriétaire à Souillac.
20. Rolland (Pierre-Antoine), maire, à Cajarc.
21. Duroc de Mauroux (Marie-Louis-Auguste), propriétaire à Mauroux.
22. Rives (Jean), propriétaire à Vire.
23. Mage (Philippe-Etienne), prop. au Bourg.
24. Dalat (Jean-François), notaire à Varaière.
25. Froment (Louis), propriétaire à Lissac.

- 26. Blaviel (Phocion), propriétaire à Cajarc.
27. Cuniac (Jean-Baptiste-Eugène), docteur-médecin à Salviac.
28. Valet (Jean-Hugues-Guillaume), maire, à Espère.
29. Lacaze (Jean-Pierre), propriétaire à Cornac.
30. Larribe (Louis), propriétaire à St-Céré.
31. Calmels (Joseph-Alexandre), avocat à Cahors.
32. Pézet (Marie-Amable-Adolphe), propriétaire à Figeac.
33. Paganel (Antoine), maire, à Cieurac.
34. Lescole (Pierre-André-Alexandre), propriétaire et maire, à Sérignac.
35. Capmas (Augustin-Jean-Antoine), maire, à Cabrerets.
36. Cadiergues (Marie-Charles-Benjamin), propriétaire à Lacapelle.

Jurés supplémentaires.

- 1. Brugé (Jean-Baptiste), professeur au Lycée, à Cahors.
2. De Pélaçot (Pierre-Joseph), vérificateur de l'enregistrement, à Cahors.
3. Combarieu (François), archiviste, à Cahors.
4. Chastaing (Jean), garde-magasin du timbre, à Cahors.

Un ancien soldat de la République et du Consulat, Galan (Pierre), natif de Boissières, vient de décéder à Gindou, canton de Cazals, à l'âge de 107 ans 2 mois et 10 jours.

Par décision de M. le ministre de la guerre, les jeunes conscrits voulant devancer l'appel, ne pourront, à l'avenir, s'engager que dans les corps maritimes.

AVIS.

CORRESPONDANCE SPÉCIALE DES CHEMINS DE FER DU MIDI.

Messieurs les Voyageurs sont prévenus que depuis le 1er Mai, les heures de départ et d'arrivée sont fixées comme suit :

Départ de Cahors, 4 heures du matin, arrivée à Valence, 9 heures du matin, correspondant avec le train qui part à 9 heures 45 m. du matin, et arrive à Bordeaux, à 4 heures 18 m. du soir; retour de Valence pour Cahors, après l'arrivée du train express qui a lieu à 1 heure 30 m. du soir, et arrive à Cahors à 6 heures 30 m. du soir.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 mai 1863. 22 Versements dont n nouveaux... 4,400 42 2 Remboursements dont n pour solde. 608 01

TAXE DU PAIN. — 1er mai 1863. 1re qualité 32 c., 2e qualité 29 c., 3e qualité 27 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862. Bœuf: 1re catégorie, 1 15c; 2e catégorie, 1 05c. Taureau ou Vache: 1re catég., 95c; 2e catég., 85c. Veau: 1re catégorie, 1 30c; 2e catégorie, 1 20c. Mouton: 1re catégorie, 1 25c; 2e catégorie 1 15c. Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Paris.

Avant de se séparer d'une Chambre qu'il a présidée avec une impartialité inébranlable, une modération qui vient de la fermeté des principes, et un esprit si français, S. Exc. M. le duc de Morny a prononcé, jeudi dernier, l'allocution suivante au milieu des vives acclamations de l'Assemblée.

Messieurs, Nous allons nous séparer, votre législature est terminée. Je manquerais à tous les devoirs de la reconnaissance si je ne vous remerciais pas bien sincèrement de la confiance que vous n'avez cessé de me témoigner. C'est à elle que je dois d'avoir pu diriger vos travaux. C'est votre bienveillance qui m'a permis d'accomplir cette tâche. Aussi je désire que chacun de vous veuille bien agréer une part de mes sentiments de gratitude. (Marques d'approbation générale.)

J'ignore ce que la lutte électorale va produire et quelles modifications sortiront de l'urne; mais ce que je puis affirmer c'est que le Corps Législatif actuel n'a fait que développer les sentiments du pays envers l'Empereur en donnant l'exemple d'un dévouement éclairé; c'est qu'il a contribué à pacifier les esprits par sa conduite libérale et sage, et enfin qu'il a fortifié la confiance publique par la prudence et la loyauté de son contrôle. (Mouvement prolongé.)

Un gouvernement sans contrôle et sans critique est comme un navire sans lest. L'absence de contradiction aveugle et égare quelquefois le pouvoir et ne rassure pas le pays. Nos discussions ont plus affirmé la sécurité que ne l'eût fait un silence trompeur. (Très bien! très bien!)

Mais laissons ce qui déjà est le passé et regardons devant nous. Les institutions impériales sont développées graduellement par l'Empereur lui-même dans le sens de la liberté; la richesse publique s'accroît par la paix et le travail; le jeune prince grandit et se forme sous l'égide paternelle; les nouvelles générations, cédant à leurs aspirations naturelles, isolent chaque jour davantage les hommes de parti; les populations, satisfaites dans leurs sentiments d'orgueil national et dans leur bien-être, s'en remettent de leur destinée au gouvernement de leur choix. Dans cette prochaine période décisive, une nouvelle Chambre, sage, fidèle, sachant comme celle-ci conserver l'harmonie entre les grands pouvoirs publics, assurera l'avenir de la dynastie et le bonheur de la France. (Vive approbation.)

Ce que je puis donc souhaiter de mieux, c'est que le corps électoral, dans son patriotisme, ait le bon sens de conserver à la Chambre future les éléments qui ont fait la force de la Chambre actuelle, et qu'il comprenne que ces six années qui vont suivre, sont de la plus haute importance pour l'avenir du pays.

Les constitutions doivent toujours contenir des garanties publiques absolues; l'article qui dissout le Corps législatif après six ans d'exercice est une de ces garanties. Il exige que ce corps électif se retrempe dans le cœur du pays. Je le comprends, et je le regrette à un autre point de vue. Le contact politique, journalier, l'étude des affaires en commun, vous ont appris à vous connaître, à vous estimer les uns les autres. Eh bien! en dépit des plus vives discussions, convenez-en, les opinions les plus éloignées se sont adoucies et un peu rapprochées. Que de préventions des premiers jours qui se sont dissipées; que de défiances qui se sont évanouies! (C'est vrai! c'est vrai!) Je crois que personne, même aux points les plus opposés de cette assemblée, ne voudra me démentir. Quant à moi, je n'ai trouvé en vous tous que des collègues pleins d'égards et de déférence, et je souhaite que vous emportiez de moi le souvenir que je conserverai de vous. En vous disant à tous adieu, je voudrais pouvoir vous dire à tous au revoir. (Mouvement général, acclamations et applaudissements prolongés.)

Dernières Nouvelles.

L'Empereur a visité, hier, l'exposition des chiens du jardin d'acclimatation. Sa Majesté a manifesté le désir d'acheter l'un des plus beaux chiens.

S. M. l'Impératrice s'est rendue hier au jardin d'acclimatation pour visiter l'exposition des chiens.

L'Empereur a autorisé le prince Impérial à donner une médaille d'or qui sera décernée au plus beau chien de berger.

La distribution des récompenses aura lieu le 11, à deux heures. Les piqueurs des meutes exposées sonneront des fanfares pendant cette solennité qui sera fort belle.

Le gouvernement de la reine d'Espagne a ratifié le traité conclu entre l'Espagne et la France, le 14 avril 1862, dans le but de fixer les frontières des deux nations sur la partie de la frontière correspondant aux provinces de Huesca et Lérida.

Les vaisseaux arrivés récemment au Mexique ont quitté la Vera-Cruz pour rentrer en France, savoir: le Wagram, le 3 avril; le Jean-Bart, et le Turenne, le 4 du même mois; le Tilsit et le Saint-Louis, le 5 au matin. Ils ont à leur bord des convalescents venus d'Orizaba.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

Nous lisons dans le Périgord: Vendredi, à sept heures du soir, la population de Ribeyrac fut mise en émoi par le départ précipité de la gendarmerie qui se dirigeait vers la Borie. Bientôt on apprit qu'un meurtre venait de se commettre tout près du village des Bourdaleix, commune de Villetouzeix. L'autorité judiciaire, en ayant été informée par M. le commissaire de police, s'y transporta immédiatement et constata un meurtre peu commun dans les annales judiciaires, meurtre commis par le nommé Dupeyrac (Germain), soldat en congé, demeurant au village de Salviac, commune d'Allemans, sur la personne de la nommée Marthe-Irma Engerbeaud, âgée de 18 ans, demeurant avec ses parents au village des Bourdaleix.

Cette jeune fille qui, à l'heure indiquée plus haut, gardait ses moutons à quelques centaines de mètres de son habitation, fut rencontrée par Dupeyrac, qui sauta dans le champ et fut bientôt près d'elle; après quelques explications (explications encore non révélées), Dupeyrac arma d'un couteau et lui en porta plusieurs coups, Marthe Engerbeaud, étourdie par cette agression brutale, fut renversée et se débattait comme elle le pouvait en criant: «A l'assassin!» Quelques personnes accoururent sur le lieu du meurtre et notamment le père de la jeune fille; mais le meurtrier voyant arriver des secours s'acharna sur sa victime avec une telle rage que la lame du couteau en fut ployée, ce qui en l'empêchait pas de frapper Marthe qui, épuisée, ne pouvait plus se faire entendre. Le père de la jeune fille parvint à faire lâcher prise à ce forcené en lui assénant quelques coups de pierre sur la tête. Dupeyrac s'en alla dans la direction du village de Savignac.

M. le docteur Lapérvenche, appelé par M. le procureur impérial, a constaté que Marthe Engerbeaud portait sur la tête, au cou, aux mains et aux épaules trente coups de couteau, dont quelques-uns dangereux, mais sur la gravité desquels ils ne pouvait encore se prononcer.

Pendant que M. le docteur Lapérvenche donnait les premiers soins à cette fille, l'instruction se commençait, et la gendarmerie qui, dans cette circonstance, comme toujours, a fait

preuve d'un zèle louable, se transporta dans toutes les directions pour arrêter le meurtrier, qui vint lui-même le lendemain se constituer prisonnier. Il a quelques blessures à la tête et une assez grave à la main que lui a faite, en se refermant, la lame du couteau avec lequel il frappait sa victime.

L'instruction de cette affaire se poursuit avec activité.

Si nous sommes bien informés, les blessures de Marthe Engerbeaud, quoique graves, seraient en bonne voie, et on espère la sauver.

Avis. En envoyant un franc 40 centimes en timbres-poste à M. Disdéri, photographe de S. M. l'Empereur, 8, boulevard des Italiens, à Paris, on recevra franco, par le retour du courrier, le portrait-carte de 321 (trois cent vingt-et-une) célébrités contemporaines. (Affranchir.)

Variétés.

Opinion des journaux de la capitale sur l'art de découvrir les sources, par l'abbé Paramelle.

(Suite). — Voir le Journal du Lot Nos, 165 et 187.

Journal des villes et des campagnes, — 2 juin 1856. — M. l'abbé Paramelle, qui a déjà rendu d'importants services à la moitié de nos départements, auxquels il doit en rendre de plus nombreux encore, vient de publier un ouvrage qui sera de la plus grande utilité pour notre colonie d'Afrique, où l'eau, cet élément indispensable à l'agriculture, est malheureusement si rare: Le livre de M. Paramelle est un véritable traité d'hydrographie. Il est d'autant plus précieux qu'il est l'œuvre d'une longue pratique... Les faits sont, du reste, appuyés par le récit des feuilles locales, par des certificats préfectoraux et par des délibérations réitérées du conseil général du Lot, où l'abbé Paramelle commença ses études et ses découvertes. Le doute est impossible; quarante départements témoigneraient au besoin de la science du modeste desservant de Saint-Jean-Lespinasse. On peut donc dire que l'abbé Paramelle a créé l'hydrographie. Il a fait plus: son livre nous a initié à cette science nouvelle.

L'Univers. — 19 décembre 1856. — Le vénérable hydroscopie emploie-t-il pour découvrir les sources des moyens mystérieux? Non; il observe la nature des terrains, leurs formes, leurs inclinaisons; c'est ce que tout le monde peut faire, et c'est en effet ce à quoi il convie tout le monde; son livre n'a pas d'autre but, but d'utilité publique s'il en fut jamais. M. Paramelle dans son livre détaille ses observations, ses tentatives, ses succès, ses réussites; et les faits disent plus hautement que la parole: Faites comme moi, et dix-neuf fois sur vingt, vos efforts obtiendront leur récompense. La science de M. Paramelle lui est propre, en ce sens qu'il l'a acquise par lui-même, par son travail, par ses investigations. Ce n'est pas qu'il ne soit très-instruit dans la partie à laquelle se rapporte sa découverte. Il a consacré plusieurs années à lire tout ce que les anciens et les modernes ont écrit sur les sources d'eau; il possède merveilleusement les choses, et il montre avec simplicité en quoi les uns se sont trompés, où les autres ont approché de la vérité. Il a étudié la géologie, et il en sait la-dessus, suivant nous, autant et plus que bien des hommes qui se targuent du titre de géologues. Des savants ont admiré son coup-d'œil. Appelé par des administrateurs publics, par des préfets, ils ont béni ses indications précieuses. Il a continué avec calme, sans engouement, suivant ses forces et sa santé, à rendre à son pays des services immenses.

Le Nouvelliste de l'Yonne, 24 avril 1858: M. Paramelle, obligé de renoncer aux excursions qu'il continuait avec tant de dévouement depuis vingt-cinq ans, ne voulut pas renoncer à faire le bien; au fond de sa retraite il a résumé, sous une forme admirablement claire et avec une charmante bonhomie, cette théorie qui enfante tant de prodiges. Rien de plus simple que cette théorie; vous allez la comprendre tout entière, et quand je vous l'aurai expliquée vous vous étonnerez que depuis tant de milliers d'années, tant d'hommes de talent et de science n'aient pas encore trouvé la solution si évidente de cet immense problème. Certains d'entre vous, peut-être, refuseront leur admiration à une théorie qui se comprend si bien, et qu'ils se croiront sans doute bien capables d'inventer eux-mêmes. (Suit une courte analyse de la théorie). Le principe (cette théorie) est bien simple, bien évidente; il a fallu pourtant plusieurs années d'étude sur les sources et leurs bassins, avant de l'entrevoir. Remarque bien propre à rabattre l'orgueil de ceux qui croient devoir marchander leur admiration à des découvertes dont l'énoncé est si simple. Eh bien! à l'œuvre, apprenez par cœur le remarquable livre de M. Paramelle, fouillez les livres de géologie et ne vous effrayez pas des gros mots et des commencements arides.

(L'fin u prochain numéro.)

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris, 3 mai.

Les trois-six du Nord sont moins fermes; le disponible et le courant du mois à 65-50; les mois chauds à 66-50. Les trois-six du Languedoc en disponible à 95 fr. l'hectolitre. Le tout à l'Entrepôt.

A Béziers, le trois-six en disponible a été payé 78-50 à 79 fr. l'hect.

Les eaux-de-vie ne donnent lieu à aucune affaire sérieuse, partant il devient difficile de donner des cours.

Quelques petites gelées se sont fait sentir dans les vignes basses de la Charente; mais le temps sec les a rendues à peu près inoffensives; pour cette fois on en a été quitte pour la peur; mais ces appréhensions n'entretennent pas moins des idées de hausse chez les détenteurs.

Les vins sont dans la même situation. Les prix sont bien tenus; mais les transactions sont assez lentes. Les arrivages en vins du Midi ont une assez grande importance. On paie les Roussillons à 18 degrés 50 à 52 fr. l'hectolitre; les vins de montagne de 30 à 35 fr. C'est sur ces qualités de vins que la vente se montre la plus active.

Les nouvelles les plus récentes que nous recevons du Midi sont on ne peut plus satisfaisantes.

A Cette, on a traité 4 à 500 hectolitres en vin de territoire de Frontignan au prix de 23 fr. l'hectolitre en entrepôt à Cette. On a vendu également sur cette place de très-beaux Roussillons à 38 fr. l'hectolitre.

Moniteur agricole de Bordeaux.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'émbonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du café des îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes, et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature: LECOQ et BARGOIN.

En présence de la grande abondance de capitaux souvent restés improductifs faute d'emploi, la BANQUE DE CAPITALISATION croit pouvoir rappeler qu'elle reçoit en participation toute somme, quelle qu'en soit l'importance.

Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques.

Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque.

Le compte-rendu de l'année écoulée et le bilan explicative des opérations sont adressés franco sur demande.

Adresser les fonds par la poste ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. Sandrier et Co, rue du Conservatoire, 41, à Paris.

SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

IRRITATION de POITRINE et de la GORGE.

L'efficacité de la PATE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS.—L'EAU du Dr. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur.—Dépôt dans toutes les Pharmacies.

D'après deux rapports faits à l'Académie de Médecine à 18 ans d'intervalle, les Dragées de Gélis et Conté sont le plus agréable et le plus efficace de tous les ferrugineux, dans toutes les maladies ayant pour cause l'appauvrissement du sang.—Dépôt dans les principales pharmacies de chaque ville.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Mariages.

7 mai. Labie (Etienne), tailleur de pierre, et Simonis (Rose), sans profession.

7 — Tillou (Jean), tonnelier, et Faillière Stéphanie, sans profession.

8 — Barthes (François), propriétaire, au lieu de Rigol, et Henras (Marie), s. p. de Bégous.

8 — Barenis (Jean-Cyprien), faïencier, et Vincens (Mathilde), couturière.

Décès.

9 — Lagarde (François-Anne-Catherine), capitaine en retraite, 70 ans, boulevard Sud.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Ruyeyres

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 24, de Lacapelle-Marival à Lavergne.

(Rectification de la partie de ce chemin comprise entre Thémènes et Bio.)

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Ruyeyres donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun n° 24, de Lacapelle-Marival à Lavergne, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce-jourdhui 9 mai, au secrétariat de la Mairie de Ruyeyres, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 9 au 18 mai courant, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Ruyeyres, le 9 mai mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, D'ARCIMOLES.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune d'Aynac.

Publication du Plan parcellaire

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 24, de Lacapelle-Marival à Lavergne.

(Rectification de la partie de ce chemin comprise entre Thémènes et Bio.)

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Avis au Public.

Le Maire de la commune d'Aynac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 24, de Lacapelle-Marival à Lavergne, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce-jourdhui, 9 mai, au secrétariat de la Mairie d'Aynac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 9 au 18 mai courant, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les

personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie d'Aynac, le 9 mai mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, POUJADE.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune d'Albiac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 24, de Lacapelle-Marival à Lavergne.

(Rectification de la partie de ce chemin comprise entre Thémènes et Bio.)

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune d'Albiac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 24, de Lacapelle-Marival à Lavergne, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce-jourdhui, 9 mai, au secrétariat de la Mairie d'Albiac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 9 au 18 mai courant, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie d'Albiac, le 9 mai mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, LACARRIÈRE.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains.— Samedi, 9 mai 1863.

Table with 4 columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Rows for Froment and Mais.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

9 mai 1863.

Table with 4 columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — préserve des piqures d'insectes ou en neutralise le venin, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.



TOPIQUE PORTUGAIS

C. ROUXEL

Paris, 52, rue Culture-Sainte-Catherine, Paris.—EXPORTATION. Les chevaux couronnés ou blessés par les harnais, sont radicalement guéris en quelques jours et sans interruption de travail par l'emploi de ce Topique; réapparition du poil de la même couleur.—Se trouve: Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Le sieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Eaux laxatives de MIERS (Lot)

Les seules, en France, sulfatées-sodiques, froides.

Inspection du Gouvernement.

Ces EAUX sont DIGESTIVES et RAFRAICHISSANTES dans le vin en mangeant (Dr Lieutard, doyen de l'Académie et médecin du roi Louis XVI);

LAXATIVES, en en prenant deux ou trois verres à jeun;

PURGATIVES, lorsque l'on en prend davantage. (Gazette des hôpitaux).

Pastilles laxatives de Miers, en boîtes cachetées.

Sels pour balus de Miers à domicile, en rouleaux de 500 grammes pour un bain.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale, VINEL, pharmacien.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire,..... 5 fr.

FOND à vendre consistant en Porcelaines, Cristaux et Denrées coloniales. S'adresser à M. AMADIEU, place Saint-Maurice.

Le Temps

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE

LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1^{er} Décembre, le journal le TEMPS, organe des opinions libérales, a augmenté son format sans augmenter ses prix.

Il est le plus grand, le plus complet, et par conséquent le moins cher des journaux de Paris.

Il publie tous les jours des DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

ROMANS-FEUILLETONS signés de nos premiers écrivains.

PRIMES GRATUITES, composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des primes gratuites seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

ABONNEMENTS (Trois mois: 16 fr. DES DÉPARTEMENTS. Six mois: 32

BAYLES JNE

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbrite en verre, cristal, blanes et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

Gironde Dordogne Corrèze Cantal Aveyron Hte-Garonne Tarn Ariège Lot-et-Garonne Lot

VINS DE CHAMPAGNE.

AGENTS et DÉPOSITAIRES pour l'exportation



CHANSAREL, LE VAVASSEUR & CIE, Bordeaux, 33, Cours du XXX Juillet.

Tarn-et-Garonne Gers Hte-Pyrénées Bte-Pyrénées Landes Charente-Infre Vendée Creuse Hte-Vienne

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU DR CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU DR BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES: A Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanes; — St-Geré, Lafon; — Souillac, Planacassagne. Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.